

Image not found or type unknown



Service publique et licenciement de stagiaire

Par **delhalle**, le **16/03/2009** à **20:21**

Bonjours, ayant travailler dans un service publique ,je viens de recevoir ma lettre de licenciement et je suis parti m'inscrire aux assedics qui m'ont dit que e ne n'avait pas le droit au chômage par les assedics que je serai indemnisé par la mairie qui m'employer.
Seulement quand je suis aller les voir ils m'ont dit que je serai payer fin avril 2009 alors que je ne suis plus salarié chez eux depuis le 20 fevrier 2009 .
Ce qui veu dire que pour le mois de mars 2009 je n'aurai aucun revenu, est ce qu'ils en ont le droit???
A partir de quelle date doivent -ils me payer mon chômage puisqu'ils m'ont licencier le 20 fevrier????